

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00299

Numéro SIREN : 529 678 617

Nom ou dénomination : 397 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2021 sous le numéro de dépôt 25358

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise 397 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/04/2021		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012					
		Autres*		014		016					
	immobilisations corporelles*		028	21 353	030		21 353		8 988		
	immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	21 353	048		21 353		8 988		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	78 802	066		78 802		78 802		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070					
		Autres* (3)		072	8 130	074		8 130		3 217	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	864	086		864		1 000		
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Total II		096	87 797	098		87 797		83 019		
	Total général (I + II)		110	109 150	112		109 150		92 007		
PASSIF							Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120		1 000		1 000	
	Écarts de réévaluation					124					
	Réserve légale					126					
	Réserves réglementées*					130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131						
	Report à nouveau					134		(11 951)		(11 186)	
	Résultat de l'exercice					136		(22 852)		(764)	
	Provisions réglementées					140					
	Total I					142		(33 802)		(10 950)	
Provisions pour risques et charges					154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166		27 058		864	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		115 894		102 094		
	Produits constatés d'avance					174					
Total III					176		142 952		102 958		
Total général (I + II + III)					180		109 150		92 008		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	110 636
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	12 365
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Désignation de l'entreprise : 397 ENERGY

 Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210			
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214			
		services*	intracommunautaires		217		218			
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222			
	Production immobilisée*						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	0		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	0		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240			
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :				242	22 852	764	
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243		244			
	Rémunérations du personnel*						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements*						254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	22 852	764
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(22 852)	(764)
Produits financiers (III)							280			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges financières (V)							294			
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(22 852)	(764)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312		314 22 852	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles*						322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44.octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992								
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		350			
	Créance due au report en arrière du déficit				346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS							352		354 22 852
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables :*							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION							370		372 22 852	

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2021

397 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2021

Désignation de l'entreprise :		397 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	8 988	472	12 365	474		476	21 353		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496	21 353		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5		
	6		7		8		9		10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

397 ENERGY
Société par actions simplifiée
Au capital variable de minimum 1.000 € et maximum 450.000 €
Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 678 617 RCS Montpellier
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Et le vingt-deux octobre à dix heures cinquante-cinq,

Les associés de la société 397 ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président,

Madame Stéphanie ANDRIEU étant désignée Président de séance,

Et en l'absence de la société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, et excusée.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 3) Du rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2021,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt **sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.)**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 22 852 que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

-	Déficit de l'exercice.....	- 22 852 €
-	5 % du résultat à la Réserve Légale	
	dans la limite de 10% du capital social	0 €
-	Le Solde, soit la somme de	- 22 852 €
	en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à – 34 803 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'assemblée générale constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, approuve des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, entre la Société et ses associés, savoir :

- **Avenant n°1 à la Convention d'avance en compte courant d'associé** (conclue entre URBASOLAR, et 397 ENERGY, le 27 novembre 2020)
Durée : 23 ans

Taux : 5%

Solde au 30/04/2021 : 110 636,32 € (et 5 258 € d'intérêt en compte courant d'associé)

- **Contrat de Prêt intragroupe** (conclue entre HOLDING ATLAS et 397 ENERGY, le 27 novembre 2020)

Durée : Indéterminée

Taux : Taux effectif global Prêt Intragroupe A : 1,47% ;

Taux effectif global Prêt Intragroupe B : 5%

Solde au 30/04/2021:

- Prêt intragroupe A.....2 735,43 € (et 0 € d'intérêt en compte courant d'associé)
- Prêt intragroupe B.....384,57 € (et 0 € d'intérêt en compte courant d'associé)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.



Président de séance
Stéphanie ANDRIEU



Associé
URBASOLAR
Représentée par
Stéphanie ANDRIEU



Associé
HOLDING ATLAS
Représentée par Arnaud MINE



397 ENERGY
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34061 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2021**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

397 ENERGY

SAS

au capital de 1 000 euros

529 678 617 RCS Montpellier

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34061 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 397 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2021

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **397 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 17 septembre 2021



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

BILAN SIMPLIFIE

AXIOME AUDIT
AuditCommissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 80 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6820Z

ACTIF	2021			
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	21 353		21 353	8 988
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	21 353		21 353	8 988
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes	78 802		78 802	78 802
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	8 130		8 130	3 217
<i>Total des créances</i>	8 130		8 130	3 217
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	864		864	1 000
ACTIF CIRCULANT	87 797		87 797	83 019
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	109 150		109 150	92 007

PASSIF	2021	2020
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(11 951)	(11 186)
Résultat de l'exercice	(22 852)	(764)
<i>Total situation nette</i>	<i>(33 802)</i>	<i>(10 950)</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(33 802)	(10 950)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 058	864
Autres dettes	115 894	102 094
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	142 952	102 958
TOTAL GENERAL	109 150	92 008

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2021	2020
Produits d'exploitation	Export	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	
PRODUITS D'EXPLOITATION		0	
Charges d'exploitation		22 852	764
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier		
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges,	dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		22 852	764
RESULTAT D'EXPLOITATION		(22 852)	(764)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(22 852)	(764)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		
Réintégrations		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		22 852
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	22 852	34 802

L'exercice clôturé au 30/04/2021 comprend la période du 01/05/2020 au 30/04/2021.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Importance relative,
Continuité d'exploitation,
Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 7 742€.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales photovoltaïques. A la clôture, la construction des centrales est en cours.

Evènements significatifs de l'exercice :

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

Les autres dettes s'élèvent à 115 894 dont 107 516 € concernent le compte courant de la société Urbasolar, 3 120 € concernent le compte courant de la société HOLDING ATLAS (prêt intragroupe tranche A + tranche B) et 5 258 € concernent les intérêts courus sur ce compte courant URBASOLAR..

En date du 03/11/2020, URBASOLAR a cédé pour 81% du capital social de la société à la HOLDING ATLAS. URBASOLAR ne possède donc dorénavant que 19% du capital social.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021 n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, la

construction de la centrale a eu lieu dans des conditions normales. Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

Evènements post clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 13/08/2021

Compte tenu des incertitudes liés à cette crise, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes.

La société ne rencontre pas de difficultés financières significatives à la date d'arrêt des comptes.

Au 30/04/2021, le contrat de prêt intragroupe s'élève à :

Tranche A : 2 735 €

Tranche B : 384 €

Ce prêt intragroupe est assorti des engagements suivants :

Gage sans dépossession portant sur les équipements, matériels, installations composant la centrale

Nantissement de créances portant sur les créances que l'emprunteur détient ou viendrait à détenir au titre :

De tout contrat de complément de rémunération ou tout contrat d'achat

De tout contrat d'agrégation

De tout contrat EPC

De tout contrat de maintenance

De tout remboursement de la TVA par le trésor public

De toute police d'assurance conclue ou à conclure.

Nantissement du solde du compte d'exploitation de la société de projet.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	8 988	12 365		21 353
<i>Total immobilisations corporelles</i>	8 988	12 365		21 353
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	8 988	12 365		21 353

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2021	Dotations	Reprises	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Allis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2021	Dotations	Reprises	Montant fin 2021
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Autres provisions réglementées				
<i>Total provisions réglementées</i>				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2021	Dotations	Reprises	Montant fin 2020
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				

TOTAL GENERAL				
----------------------	--	--	--	--

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2020
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	8 130	8 130		3 217
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	8 130	8 130		3 217

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2020
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	27 058	27 058			864
Autres dettes	115 894	5 258		110 636	102 094
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	142 952	32 316		110 636	102 958

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Aitis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL

Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

PRODUITS À RECEVOIR

[illegible]

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	864	864
Dettes fiscales et sociales		
<i>Total dettes d'exploitation</i>	864	864
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 258	2 484
<i>Total dettes diverses</i>	5 258	2 484
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	6 122	3 348

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 83 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 000			1 000	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 000			1 000	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Aitis - Bât. G
 521 rue Georges Millas - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	722
Autres honoraires	
TOTAL	722

AXIONE AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTEN - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 06 07 15 00 35 axionemaudit@axioneassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassocies.fr